

Pioneer

**DISQUE DE MISE A JOUR 2009 POUR
NAVIGATION HDD**

Addenda au Manuel de fonctionnement

CNDV-90MT

Français

Précautions

- Lisez la totalité du manuel avant de mettre à jour le programme de votre système de navigation.
- Les écrans donnés en exemple peuvent être différents des écrans réels. Les écrans réels peuvent être modifiés sans préavis suite à des améliorations de performances et de fonctions.

Vue d'ensemble du manuel

Ce manuel est un document supplémentaire qui résume les points qui seront renouvelés après la mise à niveau de votre système de navigation en utilisant CNDV-90MT.

Pour les clients utilisant AVIC-D3, AVIC-X3, AVIC-X3II ou CNDV-80M

Si vous mettez à niveau le système de navigation avec ce disque, les points suivants sont modifiés.

- Base de données de la carte
- Images en arrière-plan (Uniquement pour AVIC-D3)

Les autres opérations sont fondamentalement les mêmes que celles suivies au moment où vous avez acheté le matériel. Utilisez le "Manuel de fonctionnement" se trouvant dans l'emballage du matériel comme référence principale.

Pour les clients utilisant AVICX1R, AVIC-X1BT, CNDV-60M ou CNDV-70M

Seule la base de données de la carte est actualisée avec les données les plus récentes (toutes les opérations restent identiques).

Même si vous mettez à niveau AVIC-X1R avec ce disque, les fonctions AV suivantes ne deviennent pas identiques à celles de AVICX1BT.

- Fonctions sur les touches matériel
- Téléphonie mains libres avec la technologie sans fil Bluetooth (source TEL)
- Fonctions pour l'iPod

Pour les clients utilisant AVIC-X1

En mettant à niveau AVIC-X1 avec de disque, de nombreux changements auront lieu, dont

des changements à la configuration du menu. Pour les opérations autres que celles décrites dans ce manuel, obtenez le Manuel de fonctionnement pour AVIC-X1R et utilisez-le comme référence principale.

Même si vous mettez à niveau AVIC-X1 avec ce disque, les fonctions AV suivantes ne deviennent pas identiques à celles de AVICX1BT.

- Fonctions sur les touches matériel
- Téléphonie mains libres avec la technologie sans fil Bluetooth (source TEL)
- Fonctions pour l'iPod

Si vous avez déjà mis à niveau le AVIC-X1 en utilisant CNDV-50MT, il n'est pas nécessaire d'obtenir le Manuel de fonctionnement pour AVIC-X1R. Utilisez le Manuel de fonctionnement fourni avec CNDV-50MT comme référence principale.

Obtenez le manuel en le téléchargeant d'Internet

Visitez notre site :

www.pioneer.eu

Téléchargez le manuel si vous le souhaitez.

Si vous ne parvenez pas à obtenir le manuel sur Internet

Obtenez-le en

- envoyant un courriel à :
info@pioneer-eur.com
- écrivant à :
Pioneer Europe NV, European Service Division
Haven 1087, Keetberglaan 1, B-9120 Melsele, Belgium

Veillez à lire les descriptions suivantes

Accord de licence

Vous y trouverez l'accord de licence de ce logiciel. Veillez à le lire avant d'utiliser le logiciel. .

À propos de la base de données

Vous y trouverez la date à laquelle la base de données de carte a été enregistrée

Droits d'auteur

Vous y trouverez les droits d'auteur de la base de données de carte.

Autres mesures de précautions

Vous y trouverez des précautions importantes relatives à l'utilisation de ce logiciel.

PIONEER CNDV-90MT

CE DOCUMENT EST UN ACCORD LÉGAL ENTRE VOUS, L'UTILISATEUR FINAL ET PIONEER CORP. (JAPON) (appelé "PIONEER"). VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CET ACCORD AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL INSTALLÉ SUR LES PRODUITS PIONEER. EN UTILISANT LE LOGICIEL INSTALLÉ SUR LES PRODUITS PIONEER, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE TENU PAR LES CONDITIONS DU PRÉSENT ACCORD. LE LOGICIEL INCLUT UNE BASE DE DONNÉES SOUS LICENCE DE FOURNISSEUR(S) TIERS ("FOURNISSEURS") ET LES CONDITIONS DES FOURNISSEURS SEPARÉES, JOINTES AU PRÉSENT ACCORD, S'APPLIQUENT À VOTRE UTILISATION DE LA BASE DE DONNÉES (reportez-vous à "Conditions du contrat de licence utilisateur final de Tele Atlas"). SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS TOUTES CES CONDITIONS, VEUILLEZ RETOURNER LES PRODUITS PIONEER (Y COMPRIS LE LOGICIEL ET LES DOCUMENTS ÉCRITS) DANS LES CINQ (5) JOURS SUIVANT RÉCEPTION DES PRODUITS, AU REVENDEUR PIONEER AGRÉÉ À L'ADRESSE OU VOUS LES AVEZ ACHETÉS.

1. OCTROI DE LICENCE

Pioneer vous accorde un droit non transférable et non exclusif d'utilisation du logiciel installé sur les produits Pioneer (appelé le "Logiciel") et de la documentation concernée uniquement pour votre usage personnel ou pour une utilisation interne au sein de votre entreprise, uniquement sur les produits Pioneer.

Vous ne pouvez pas effectuer de copie, rétro-ingénierie, traduction, port, modification ou travaux dérivés du Logiciel. Vous ne pouvez pas prêter, louer, divulguer, vendre, attribuer, donner à bail, accorder une sous-licence, mettre sur le marché ou transférer le Logiciel ou l'utiliser d'une manière quelconque non expressément autorisée par cet accord. Vous ne pouvez pas extraire ou essayer d'extraire le code source ou la structure de la totalité ou d'une partie du

Logiciel par rétro-ingénierie, démontage, décompilation ou tout autre moyen. Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel pour faire fonctionner un bureau de service ou pour toute autre finalité, liée au traitement de données pour d'autres personnes ou entités.

Pioneer et les personnes autorisées conserveront tous les droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets et autres droits de propriété sur le Logiciel. Le Logiciel est protégé par des droits d'auteur et il ne peut être copié, même modifié ou fusionné avec d'autres produits.

Vous ne pouvez pas altérer ou modifier les mentions de copyrights ou des droits exclusifs du propriétaire présents dans le Logiciel. Vous pouvez transférer tous vos droits de licence sur le Logiciel, la documentation qui s'y rapporte et une copie de l'Accord de Licence à un tiers, à condition que celui-ci lise et accepte les conditions générales de ce document.

2. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Logiciel et sa documentation vous sont fournis sur une base "EN L'ÉTAT". PIONEER ET LES PERSONNES AUTORISÉES (dans les articles 2 et 3, Pioneer et les personnes autorisées seront appelées collectivement "Pioneer") N'ACCORDENT ET VOUS NE RECEVEZ AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET TOUTES LES GARANTIES DE CARACTÈRE MARCHAND ET DE QUALITÉ POUR QUELQUE BUT PARTICULIER QUE CE SOIT SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES. CERTAINS PAYS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QUE L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Le Logiciel est complexe et il peut renfermer certains défauts, erreurs ou imprécisions. Pioneer ne garantit pas que le Logiciel satisfera vos besoins ou votre attente, que son fonctionnement sera exempt d'erreur ou ininterrompu et que toutes les imprécisions peuvent être corrigées et le seront. En outre, Pioneer n'accorde aucune garantie en ce qui concerne l'emploi ou les résultats de l'emploi du Logiciel en termes de précision, de fiabilité, etc.

3. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

EN AUCUN CAS PIONEER NE SERA TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES, RÉCLAMATION OU PERTE QUE VOUS AVEZ ENCOURUS (Y COMPRIS ET SANS LIMITATION LES DOMMAGES COMPENSATEURS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉQUENTS OU EXEMPLAIRES, PERTES DE PROFITS, VENTES OU AFFAIRES PERDUES, FRAIS, INVESTISSEMENTS OU ENGAGEMENTS EN LIAISON AVEC UNE AFFAIRE, PERTE DE BONNE VOLONTÉ, OU DÉGÂTS) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI PIONEER A ÉTÉ INFORMÉ, SAVAIT OU POUVAIT AVOIR CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE À TOUTES LES CAUSES D'ACTION EN JUSTICE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, RUPTURE DE CONTRAT, RUPTURE DE GARANTIE, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, REPRÉSENTATION ERRONÉE ET AUTRES TORTS. SI LA RENONCIATION DE GARANTIE DE PIONEER OU LA LIMITATION DE GARANTIE, ÉNONCÉE DANS CET ACCORD, DEVIENT POUR UNE RAISON QUELCONQUE NON EXÉCUTOIRE OU INAPPLICABLE, VOUS ACCEPTEZ QUE LA RESPONSABILITÉ DE PIONEER NE DÉPASSERA PAS CINQUANTE POUR CENT (50 %) DU PRIX PAYÉ PAR VOUS POUR LE PRODUIT PIONEER CI-INCLUS.

Certains pays n'autorisent pas certaines exclusions de responsabilité ou limitations de dommages, et dans cette mesure, la limitation d'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Cette clause de renonciation de garantie et de limitation de responsabilité peut ne pas s'appliquer dans la mesure où toute disposition de la présente garantie est interdite par les lois nationales ou locales qui ne peuvent être préemptées.

4. ASSURANCES DE LOI D'EXPORTATION

Vous convenez et certifiez que ni le Logiciel ni d'autres données techniques reçues de Pioneer, ni le produit direct desdites, seront

exportés hors du pays ou du département (le "Pays") régi par le gouvernement détenant le pouvoir de juridiction ("Gouvernement"), sauf si cela est autorisé et permis par les lois et réglementations du Gouvernement. Si vous avez acquis le Logiciel de façon légale hors du Pays, vous convenez de ne pas réexporter le Logiciel ni d'autres données techniques reçues de Pioneer, non plus que le produit direct desdites, sauf si les lois et réglementations du Gouvernement et les lois et réglementations de la juridiction dans laquelle vous avez obtenu le Logiciel le permettent.

5. RÉSILIATION

Cet Accord reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié. Vous pouvez le résilier à tout moment en détruisant le Logiciel. L'Accord sera résilié également si vous n'en respectez pas les clauses ou les conditions. Lors de cette résiliation, vous acceptez de détruire le logiciel.

6. DIVERS

Le présent document constitue l'Accord complet entre Pioneer et vous en ce qui concerne son objet. Aucun amendement de cet Accord n'entrera en vigueur sans le consentement écrit de Pioneer. Si une clause quelconque de cet Accord est déclarée invalide ou inapplicable, les stipulations restantes resteront pleinement en vigueur et effectives.

Conditions du contrat de licence utilisateur final de Tele Atlas

LE PRÉSENT ACTE CONSTITUE UN ACCORD (LE « CONTRAT ») ENTRE VOUS, UTILISATEUR FINAL, ET PIONEER et ses bailleurs de licence de produits informatiques (parfois communément appelés « bailleurs de licence »). L'UTILISATION DE VOTRE COPIE DES DONNÉES SOUS LICENCE IMPLIQUE VOTRE ACCEPTATION DES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.

1. Octroi de licence.

Les bailleurs de licence vous accordent un droit non cessible et non exclusif d'utiliser des

données cartographiques et des informations sur les points d'intérêts économiques (les « POI »), (communément appelés « données ») contenues sur ces disques, à titre exclusivement personnel et non commercial, et non dans le cadre de l'exploitation d'un service bureau ou pour tout autre usage impliquant le traitement des données relatives à des personnes ou entités tierces. Vous êtes autorisé à créer une (1) seule copie des données uniquement à des fins d'archivage ou de sauvegarde. Toute copie, reproduction, modification, création de travaux dérivés, adaptation de la structure ou ingénierie inverse des données est strictement interdite. Les données sont destinées à être utilisées avec les produits PIONEER. Les données contiennent des informations et des documents confidentiels et exclusifs, et peuvent inclure des secrets commerciaux. Vous acceptez donc de les traiter confidentiellement et de ne pas les divulguer en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, notamment via la location, la location bail, la publication, l'octroi de sous-licence ou le transfert des données à une partie tierce. Il est formellement interdit de télécharger les cartes et les programmes numériques contenus dans les données ou de les transférer vers un autre support de données ou un ordinateur. L'utilisation des POI (i) pour créer des listes de publipostage ou (ii) à d'autres fins similaires est strictement interdite.

2. Propriété.

Les données sont protégées par un copyright et licenciées par les bailleurs de licence, qui détiennent tous les droits de propriété relatifs à ces dernières. Vous acceptez de ne pas modifier, supprimer ou occulter tout avis de copyright ou toute légende exclusive figurant dans ou sur les données. Les copyrights actuellement déposés sont les suivants :

Data Source © 2009 Tele Atlas

© BEV, GZ 1368/2003

© DAV

© IGN France Michelin data © Michelin 2009

© Ordnance Survey of Northern Ireland

© Norwegian Mapping Authority, Public Roads Administration /

© Mapsolutions

© Swisstopo

Topografische ondergrond Copyright © dienst voor het kadaster en de openbare registers, Apeldoorn 2009

© Roskartographia

Ce produit inclut des données cartographiques concédées sous licence par Ordnance Survey (Institut national cartographique de Grande-Bretagne) avec l'autorisation du contrôleur du HMSO (Her Majesty's Stationary Office). © Crown copyright and/or database right 2009. Tous droits réservés. Licence réf. 100026920.

3. Exclusion de garantie.

LES DONNÉES SONT FOURNIES « EN L'ÉTAT » ET AVEC « TOUTES LES ERREURS », ET PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE, AINSI QUE SES DISTRIBUTEURS ET FOURNISSEURS AGRÉÉS (COLLECTIVEMENT APPELÉS « FOURNISSEURS ») DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE NON-VIOLATION, QUALITÉ MARCHANDE, EFFECTIVITÉ, INTÉGRALITÉ, EXACTITUDE, TITRE ET ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE ET FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS QUE CES DONNÉES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, NI QUE L'EXPLOITATION DES DONNÉES NE SERA PAS INTERROMPUE OU EXEMPTÉ D'ERREURS. AUCUN CONSEIL VERBAL OU PAR ÉCRIT FOURNI PAR PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS OU UN DE LEURS EMPLOYÉS RESPECTIFS NE CONSTITUE UNE GARANTIE OU N'ENGAGE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT LA RESPONSABILITÉ DE PIONEER, DE SES BAILLEURS OU FOURNISSEURS, ET VOUS NE POUVEZ VOUS BASER SUR CES INFORMATIONS OU CONSEILS. CE DÉNI DE RESPONSABILITÉ CONSTITUE UNE CONDITION ESSENTIELLE DU PRÉSENT CONTRAT ET VOUS ACCEPTEZ LES DONNÉES SUR CETTE BASE.

4. Limitation de responsabilité.

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE PIONEER, DE SES BAILLEURS DE LICENCE OU DE SES FOURNISSEURS FACE À TOUTE RÉCLAMATION (CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE) DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR VOTRE COPIE DES DONNÉES PIONEER. PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE ET SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU ACCIDENTELS (NOTAMMENT LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE DONNÉES D'ENTREPRISE, LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ OU DOMMAGES SIMILAIRES) DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT, OU DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES DONNÉES, MÊME SI PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS ONT ÉTÉ PRÉALABLEMENT INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

5. Résiliation.

Le présent contrat sera immédiatement et automatiquement résilié, sans préavis, en cas de violation de votre part d'une de ses dispositions. Dans l'éventualité d'une résiliation du contrat, vous vous engagez à restituer les données (notamment l'ensemble de la documentation et des copies) à PIONEER et ses fournisseurs.

6. Indemnité.

Vous acceptez d'indemniser, de protéger et de dégager PIONEER, ses bailleurs de licence et ses fournisseurs (notamment leurs bailleurs, fournisseurs, cessionnaires, filiales, sociétés affiliées respectifs, ainsi que les membres de direction, directeurs, employés, actionnaires, agents et représentants respectifs) de toute responsabilité, perte, préjudice (y compris les blessures entraînant la mort), demande, poursuite, frais, dépenses ou de toute autre réclamation de quelque nature que ce soit, y compris et sans limitation, les honoraires d'avocat découlant

de ou relatifs à l'utilisation ou la détention des données.

7. Dispositions supplémentaires concernant les données sur la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord uniquement.

- a Il est interdit de supprimer ou d'occulter tout copyright, marque de commerce ou légende restrictive appartenant à Ordnance Survey.
- b Les données peuvent inclure des données appartenant à des bailleurs de licence, notamment à Ordnance Survey. Ces données sont fournies « EN L'ÉTAT » ET « AVEC TOUTES LES ERREURS », et les bailleurs de licence DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE NON-VIOLATION, QUALITÉ MARCHANDE, QUALITÉ, EFFECTIVITÉ, INTÉGRALITÉ, EXACTITUDE, TITRE ET ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUS LES RISQUES INHÉRENTS À LA QUALITÉ ET À LA PERFORMANCE DU PRODUIT INFORMATIQUE VOUS INCOMBENT ENTIÈREMENT. ORDNANCE SURVEY NE GARANTIT PAS QUE CES DONNÉES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ELLES SERONT COMPLÈTES OU À JOUR, NI QUE L'EXPLOITATION DES DONNÉES NE SERA PAS INTERROMPUE OU EXEMPTÉ D'ERREURS. AUCUN CONSEIL VERBAL OU PAR ÉCRIT FOURNI PAR PIONEER, SES BAILLEURS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS OU UN DE LEURS EMPLOYÉS RESPECTIFS NE CONSTITUE UNE GARANTIE OU N'ENGAGE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT LA RESPONSABILITÉ DE PIONEER, DE SES BAILLEURS DE LICENCE OU FOURNISSEURS, ET VOUS NE POUVEZ VOUS BASER SUR CES INFORMATIONS OU CONSEILS. Ceci constitue une disposition essentielle du présent contrat et vous acceptez les données sur cette base.
- c EN AUCUN CAS, ORDNANCE SURVEY NE SERA TENUE RESPONSABLE DES

RECLAMATIONS (CONTACTUELLES, DÉLICIEUSES OU AUTRES) LIÉES À L'OBJET DES CONTRATS. LES BAILLEURS DE LICENCES DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU ACCIDENTELS (NOTAMMENT LA PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE DONNÉES D'ENTREPRISE, LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ OU DOMMAGES SIMILAIRES) DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT, OU DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES DONNÉES, MÊME S'ILS ONT ÉTÉ PRÉALABLEMENT INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

- d Il est interdit d'utiliser les données sous quelque forme imprimée et publiée que ce soit, résultant dans des produits dérivés destinés à être librement distribués ou vendus au public, sans l'autorisation préalable d'Ordnance Survey.
- e Vous acceptez d'indemniser et de dégager Ordnance Survey de toute responsabilité concernant les réclamations, demandes, poursuites de quelque nature que ce soit, au titre de pertes, de frais, de dommages, de dépenses ou de préjudices (y compris les blessures entraînant la mort), résultant de votre utilisation, possession, modification ou altération autorisée ou non des données.
- f L'utilisateur final s'engage à fournir à Ordnance Survey, sur demande, des informations sur les produits et/ou services contenus dans et/ou dérivés des produits licenciés qu'il produit.
- g Vous êtes responsable vis-à-vis d'Ordnance Survey en cas de violation des dispositions contractuelles susmentionnées.

8. Dispositions supplémentaires concernant les données sur le Danemark uniquement.

Il est interdit d'utiliser les données pour créer des cartes dans des annuaires téléphoniques ou autres produits similaires aux annuaires téléphoniques (par ex., des répertoires), notamment sous forme numérique.

9. Dispositions supplémentaires concernant les données sur la Norvège uniquement.

Il est interdit d'utiliser les données pour créer des cartes imprimées ou numériques à usage général similaires aux produits de base nationaux de l'Office norvégien de cartographie (tout produit dérivé des données sur la Norvège sera considéré comme similaire aux produits de base nationaux de l'Office norvégien de cartographie, si ce dernier offre une couverture régionale ou nationale et présente également un contenu, une échelle et un format semblables à ceux des produits de base nationaux de l'Office norvégien de cartographie).

10. Dispositions supplémentaires concernant les données sur la Pologne uniquement.

L'utilisation des données en vue de créer des cartes imprimées est strictement interdite.

11. Divers.

La présente licence constitue l'intégralité de l'accord exclusif entre les bailleurs de licence et vous-même en ce qui concerne son objet. Aucun élément du présent contrat ne donnera naissance à un joint-venture, un partenariat ou une relation mandant-mandataire entre le bailleur de licence et vous-même. Les sections 2 – 4 et 6 – 11 demeureront valides après l'expiration ou la résiliation du présent contrat. Seule PIONEER est habilitée à amender ou à modifier le présent contrat. Toute cession d'une partie du présent contrat suppose l'autorisation écrite préalable de PIONEER. Vous acceptez et comprenez que les données puissent faire l'objet de restrictions à l'exportation et vous engagez à respecter toutes les lois applicables en matière d'exportation. Si une quelconque disposition au contrat est jugée partiellement ou totalement non valable, illicite ou inapplicable, elle sera annulée et les autres dispositions du contrat demeureront pleinement valables, licites et applicables. Toute notification dans le cadre du présent contrat sera transmise par coursier à PIONEER, à l'attention du Service juridique.

À propos des données de la base de données de carte

- Cette base de données a été conçue et enregistrée jusqu'en avril 2008. Les modifications apportées aux rues/ autoroutes après cette date peuvent ne pas être prises en compte dans cette base de données.
- Il est strictement interdit de reproduire et d'utiliser quelque partie de la carte, partiellement ou dans sa totalité, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation du propriétaire des droits d'auteur.
- Si les réglementations de la circulation routière ou les conditions locales diffèrent de ces données, suivez les réglementations de la circulation routière (tels que les panneaux, indications, etc.) et conditions locales (notamment des travaux et les conditions météorologiques).
- Les données de réglementations de la circulation utilisées dans la base de données de la carte s'appliquent uniquement aux véhicules de tourisme de taille standard. Notez que les réglementations concernant les plus grands véhicules, les deux roues et autres véhicules hors standard, ne sont pas incluses dans la base de données.

Droits d'auteur

Data Source © 2009 Tele Atlas
© BEV, GZ 1368/2003
© DAV
© IGN France Michelin data © Michelin 2009
© Ordnance Survey of Northern Ireland
© Norwegian Mapping Authority, Public Roads Administration /
© Mapsolutions
© Swisstopo
Topografische ondergrond Copyright © dienst voor het kadaster en de openbare registers, Apeldoorn 2009
© Roskartographia
Ce produit inclut des données cartographiques concédées sous licence par

Ordnance Survey (Institut national cartographique de Grande-Bretagne) avec l'autorisation du contrôleur du HMSO (Her Majesty's Stationary Office). © Crown copyright and/or database right 2009. Tous droits réservés. Licence réf. 100026920.

© 2009 INCREMENT P CORP. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Autres mesures de précautions

En cas d'anomalie

Si le système de navigation ne fonctionne pas correctement, veuillez vous adresser à votre concessionnaire ou au centre de service Pioneer agréé le plus proche.

Notre site web

Visitez notre site :

www.pioneer.eu

- Enregistrez votre produit. Nous conservons les détails de votre achat sur fichier pour vous permettre de consulter ces informations en cas de déclaration de dommage comme la perte ou le vol.

Points renouvelés par cette mise à niveau

Si vous mettez à niveau le système de navigation avec ces disques, celui-ci présentera les modifications suivantes.

Points renouvelés pour tous les modèles

Renouvellement de la base de données de la carte

La base de données de la carte sera modifiée.

Large variété d'informations de repère pour la recherche par Adresse utile

La base de données contient environ 2,1 millions d'adresses utiles.

- Les catégories que vous pouvez utiliser pour la reconnaissance vocale seront également modifiées. Pour connaître les catégories qu'il est possible de vocaliser, voir l'aide vocale affichée.
- Certaines icônes de repère utilisées dans **Adresse utile**, **Recherche à proximité** et **Information sur les routes** seront modifiées.

Triple disque

Cet paquet adopte le système "Triple disque" afin de contenir une plus grande base de données et une zone de couverture élargie pour l'ouest, le centre et l'est.

Vous pouvez utiliser un disque selon l'emplacement actuel ou la destination, ce qui vous procurera une utilisation confortable lors de navigation longue distance.

Configuration de données enregistrées sur les disques

La base de données et les cartes à échelle inférieure enregistrées sur chaque disque sont les suivantes :



Disque de régions ouest



Disque de la zone centrale



Disque de régions est

En cas de d'itinéraires de disque croisés

Il est nécessaire de remplacer le disque actuel par un autre disque uniquement lorsque vous réglez votre destination pour l'autre disque.

En cas d'itinéraires de disque croisés, il est recommandé de procéder comme suit.

1. **Insérez le disque contenant la destination que vous souhaitez régler.**
2. **Recherchez la destination et réglez-la.**
3. **Une fois le calcul de l'itinéraire terminé, retirez le disque actuel.**
4. **Insérez le disque contenant votre emplacement actuel.**
 - Le système de navigation redémarre automatiquement en conservant la destination et l'itinéraire que vous avez établis.
 - Pour lire un DVD-Vidéo ou un CD, retirez le disque DVD de la carte lorsque "Memory navi indicator" cesse de clignoter.

Points renouvelés par cette mise à niveau

5. Roulez en direction de votre destination.

- Lorsque vous approchez des zones non enregistrées dans le disque, le système de navigation vous en informe. Remplacez le disque à ce moment-là.
- Si vous retirez le disque et en insérez un autre, le système de navigation redémarre automatiquement et établit un nouvel itinéraire. (Cette opération de "Recalcul" automatique ne peut pas être annulée.)

Points renouvelés pour AVIC-X1 ou AVIC-X1R

Modifications apportées à l'aspect

L'aspect du menu de navigation et du menu AV est modifié comme suit :

Menu Navigation



Menu AV



Points renouvelés pour AV Source

Icône source

Le dessin des icônes pour chaque source est modifié.

Touche tactile [ESC]

Le nom de certaines touches tactiles change de [ESC] à [HIDE].

Point renouvelé sur l'écran de fonction MP3

L'icône de dossier est ajoutée à la touche tactile [UP].

L'extension de fichier (.mp3) s'affiche après affichage d'une piste dans la liste des pistes et des informations détaillées. (L'extension peut ne pas s'afficher si le nom du fichier est long.)

Opération facile pour une couverture élargie (Tableau de sélection du pays)

L'écran pour sélectionner un pays que vous souhaitez trouver pendant une étape de recherche ("Tableau de sélection du pays") se transforme en tableau pour satisfaire à la zone de couverture élargie. Sélectionnez un pays à rechercher dans le tableau.



Limitation de fonctions pour des régions non enregistrées sur le disque

Pour les régions non enregistrées sur le disque, les fonctions peuvent être utilisées de la manière suivante :

Affichage de la carte

- Les cartes avec des échelles entre 25 m et 200m ne peuvent pas être affichées. (Si l'échelle a été réglée entre 25 m et 200 m, elle passe automatiquement à 500 m.)
- Lorsque vous entrez dans une région non enregistrée sur le disque en mode **Petite flèche, RUES / Carte ou 3 D**, l'affichage passe automatiquement à **Mode carte**. (Lorsque le véhicule entre à nouveau dans une région enregistrée sur le disque, l'affichage repasse en mode carte précédent sauf pour **3 D**.)

Recherche de destination

- Vous ne pouvez pas rechercher de destination dans une région non enregistrée sur le disque au moyen de **Recherche par adresse, Adresse utile, Recherche à proximité** ou **Code postal**.
- Si vous ne pouvez effectuer une recherche dans un pays sélectionné en cours, le système peut commuter de force vers un écran de sélection de pays.
- La fonction **Autoroute** couvre toutes les régions, sans tenir compte du disque sur lequel les informations sont enregistrées.
- Si une **Recherche à proximité** est effectuée à la limite d'une région non enregistrée sur le disque, le système ne sélectionnera pas forcément le repère le plus proche. (La recherche sera uniquement effectuée dans la plage de régions enregistrées sur le disque.)

Guidage

- Lorsque votre véhicule se rapproche d'une région non enregistrée sur le disque, vous en serez informé trois fois : lorsque vous êtes à 20 km (12 miles), 10 km (6 miles) et 5 km (3 miles) de la région non enregistrée sur le disque. Lorsque votre véhicule entre dans la région non enregistrée, un avertissement est émis.
- Dans les régions non enregistrées sur le disque, seul le guidage vers la destination

est fourni. Aucun autre guidage n'est donné.

- Si le calcul d'itinéraire est effectué dans une région non enregistrée sur le disque, l'itinéraire peut ne pas être réglé à partir des rues dans lesquelles vous roulez actuellement. De plus, si vous réglez la destination dans une région non enregistrée sur le disque, le système peut ne pas pouvoir régler l'itinéraire jusqu'à la destination.
- Si le véhicule dévie de l'itinéraire réglé et entre dans une région non enregistrée sur le disque, la fonction de recalcul automatique ne fonctionnera pas.
- Même si **[Gros-plan d'intersection]** est activé (**[Oui]**), l'affichage ne passe pas à une carte agrandie de l'intersection.
- Même si vous conduisez sur une autoroute, les informations sur la voie, les numéros de sorties et les panneaux d'autoroute ne s'afficheront pas.

Informations sur l'itinéraire

- Si l'itinéraire défini passe par une région non enregistrée sur le disque, le profil d'itinéraire de cette région ne s'affichera pas. (Si l'itinéraire défini passe par une région non enregistrée sur le disque et une région enregistrée sur le disque, seul le profil d'itinéraire de la région enregistrée sur le disque apparaîtra.)
- Le défilement d'itinéraire pour une région non enregistrée sur le disque n'est possible que lorsque l'échelle de la carte est supérieure ou égale à 500 m.

Autres limitations de fonction

Mode mémoire

- Seules les données de régions enregistrées sur le disque peuvent être mémorisées. (Les données de régions non enregistrées sur le disque ne peuvent pas être mémorisées.)
- Si le véhicule entre dans une région non enregistrée sur le disque, la préparation du mode mémoire navi devra être répétée lorsque le véhicule retourne dans une région enregistrée sur le disque. (La préparation du mode mémoire navi démarre à partir du point où le véhicule est

retourné dans la région enregistrée sur le disque.)

Zone à éviter

- Une région non enregistrée sur le disque ne peut pas être réglée en tant que Zone à éviter.
- Une **Zone à éviter** réglée peut être supprimée lorsque le logiciel est mis à jour. Si tel est le cas, le système essaie de récupérer automatiquement les informations supprimées, mais seules les données des régions enregistrées sur le disque sont récupérables. Pour les données irrécupérables, un procédé de récupération démarre lorsque vous réglez un autre disque.

Processus de récupération pour la mémoire navi et zone à éviter

La zone enregistrée peut être effacée dans les cas suivants :

- Le fil conducteur jaune du système de navigation ou la batterie du véhicule est débranché(e).
- Le bouton **RESET** est pressé.
- Le logiciel de navigation est mis à jour.
- Dans ces circonstances, le système essaie automatiquement de récupérer les informations effacées, mais les données ne peuvent être récupérées que pour les régions enregistrées sur le disque. Pour les éléments n'ayant pu être récupérés, un processus de récupération commencera lorsque vous réglerez un autre disque.

Touche de l'écran tactile gris clair



Cette fonction n'est pas disponible en mode mémoire navi ou bien la fonction n'est pas disponible pour les régions non enregistrées sur le disque.

En effleurant cette touche, vous activez un message indiquant que la fonction n'est pas disponible.

En mode mémoire navi et/ou lorsque vous traversez une zone qui n'est pas enregistrée sur le disque, la sélection de l'échelle est limitée.

Messages et comment y répondre

Les messages suivants sont ajoutés à ceux de AVIC-X1R (CNDV-50MT) :

Message	Quand	Que faire
Cette zone ne comporte aucun PDI du type sélectionné	Recherche à proximité ne peut pas être réalisée parce que le lieu recherché est dans une région non enregistrée sur le DVD de cartes.	Remettez en place le disque DVD de la carte et réalisez de nouveau Recherche à proximité .
Ce pays n'est pas disponible sur le disque. Insérez le disque adéquat	Quand des pays non enregistrés sur le disque DVD de la carte sont inclus dans la recherche.	Réglez la destination ou points de passage dans les pays enregistrés sur le disque DVD de la carte ou remplacez le disque DVD de la carte pour recommencer la recherche.
Echec établissement profil itinéraire.	Impossible de générer le profil d'itinéraire parce que l'itinéraire passe par des zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte.	Insérez le disque DVD de la carte et réessayez.
Impossible d'enregistrer les données d'itinéraire. Insérez le disque de la carte de la position actuelle.	Les zones à régler comme [Carte en mémoire] sont les "zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte".	<ul style="list-style-type: none"> • Réglez la zone mémoire devant être définie sur des "zones se trouvant sur le disque DVD de la carte". • Insérez le disque DVD de la carte contenant cette région.
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire. • Agrandir. 	En mode mémoire navi, si le disque DVD de la carte est inséré sans changer d'échelle (uniquement lorsque le point est enregistré sur le disque DVD de la carte).	L'échelle retourne automatiquement à celle qui a été définie sur le mode de navigation DVD avant le passage au mode mémoire navi.
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de données carte dispo sur cette échelle. Augment. • Pas de données carte dispo sur cette échelle. Dimin. d'échelle. 	<p>Lorsque l'échelle qui a été précédemment affichée ne peut pas être affichée pour l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le disque a été éjecté et le système est passé au mode mémoire navi. • En mode mémoire navi, la carte a été parcourue hors de la zone en mémoire. Ou le véhicule est sorti de la zone en mémoire. • La carte a défilé vers des zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte. Ou le véhicule s'est déplacé vers une région non enregistrée. • La carte est défilée à partir de zones non enregistrées vers des zones mémorisées. Ou le véhicule s'est déplacé à partir de zones non enregistrées vers des zones mémorisées. 	Si l'échelle souhaitée ne peut pas être sélectionnée, insérez le disque DVD de la carte qui contient cette zone et changez l'échelle.
Echec processus accès mémoire. Navigation sur base de la mémoire impossible.	Échec de récupération de la zone mémorisée parce que le disque n'a pas pu être lu pour une raison ou une autre, ce qui entraîne une suppression de la mémoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le disque. • Nettoyez le lecteur de DVD. • Consultez le revendeur local Pioneer si ce message persiste.
Fonction indisponible avec le disque carto actuel	La position actuelle est dans des "zones ne se trouvant pas sur le disque DVD de la carte" et vous avez essayé de zoomer jusqu'à l'échelle 500 m ou plus.	Zoomez une nouvelle fois après avoir déplacé le véhicule dans une zone enregistrée sur le disque DVD de la carte. Ou remplacez le disque DVD de la carte et essayez de zoomer à nouveau.

Comment mettre à niveau votre système de navigation

Ce programme s'installe sur le système de navigation à l'aide du disque d'application. Quand vous installez le programme, vous exécutez les opérations suivantes. Lorsque toutes les procédures d'installation sont terminées, vous pouvez utiliser le système de navigation.

Les images d'écran utilisées dans cette section utilisent AVIC-X1R en exemple.

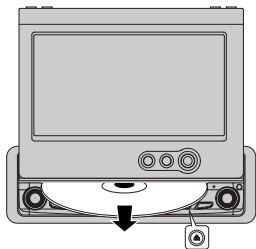
⚠ ATTENTION

Vous ne pouvez pas revenir à la version précédente (avant mise à niveau) de l'application après avoir terminé la mise à niveau. Par ailleurs, les disques de carte précédemment utilisés ne peuvent pas être utilisés. À la place, utilisez les DVD CNDV-90MT comme nouveaux disques de carte.

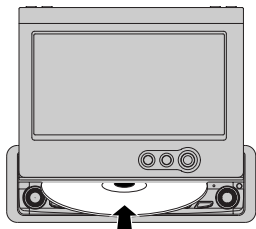
1. Stationnez votre véhicule en lieu sûr.

Laissez le moteur tourner et vérifiez que le frein à main est serré.

2. Appuyez sur le bouton EJECT pour retirer le disque actuel.



3. Insérez le nouveau disque DVD de la carte Pioneer dans la fente appropriée.

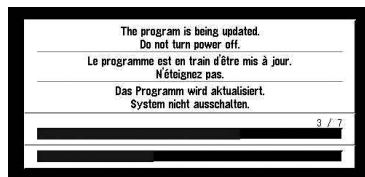
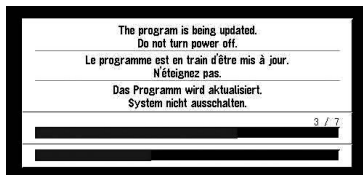


Quand le programme mis à jour a été trouvé, l'installation du programme démarre immédiatement.

- Si vous ne pouvez pas insérer un disque complètement ou si un disque inséré n'est pas reconnu, vérifiez que le côté étiquette du disque est tourné vers le haut. Appuyez sur le bouton **EJECT** pour éjecter le disque et vérifiez si le disque est endommagé avant de l'insérer à nouveau.

⚠ ATTENTION

Pendant que cet écran est visible, NE JAMAIS changer la position de la clé de ACC ou éteindre le système de navigation.



Lorsque l'installation est achevée, l'affichage de démarrage apparaît:



- En mettant à niveau AVIC-D3, AVIC-X3 ou AVIC-X3II avec ce disque, l'affichage d'ouverture apparaît.



4. Appuyez sur le bouton NAVI/AV pour changer l'écran de navigation.

Comment mettre à niveau votre système de navigation

Patiencez le temps que le système de navigation soit prêt.

5. Vérifiez les détails du message d'avertissement et touchez [OK].

La carte des environs est affichée. Vous pouvez utiliser le système de navigation en effleurant les touches affichées sur l'écran comme d'habitude.



La carte des environs apparaît.

Lorsque vous mettez à niveau AVIC-X1, procédez comme suit.

6. Pour régler le décalage horaire, touchez [+] ou [-].



Décalage horaire

Le décalage horaire entre l'heure réglée à l'origine sur ce système de navigation (heure de l'Europe centrale) et celle correspondant à la position actuelle de votre véhicule est affichée. Si nécessaire, réglez le décalage horaire. Toucher [+] ou [-] vous permet d'augmenter le décalage horaire par pas d'une heure. Le décalage horaire peut varier de +3 à -3 heures.

7. Si nécessaire, réglez sur l'heure d'été.

Par défaut, l'heure d'été est désactivée. Touchez [Horaire d'été.] pour changer l'heure si vous êtes en période d'été. Vous activez ainsi l'heure d'été [Oui].



8. Pour terminer le réglage, touchez [Retour].

<http://www.pioneer.eu>

Visit **www.pioneer.co.uk** (or **www.pioneer.eu**) to register your product.

Visite **www.pioneer.es** (o **www.pioneer.eu**) para registrar su producto.
Zum Registrieren Ihres Produktes besuchen Sie bitte **www.pioneer.de** (oder **www.pioneer.eu**).

Visitez **www.pioneer.fr** (ou **www.pioneer.eu**) pour enregistrer votre appareil.

Si prega di visitare il sito **www.pioneer.it** (o **www.pioneer.eu**) per registrare il prodotto.

Bezoek **www.pioneer.nl** (of **www.pioneer.eu**) om uw product te registreren.

Посетите **www.pioneer-rus.ru** (или **www.pioneer.eu**) для регистрации приобретенного Вами изделия.

PIONEER CORPORATION

4-1, MEGURO 1-CHOME, MEGURO-KU, TOKYO 153-8654, JAPAN

PIONEER ELECTRONICS (USA) INC.

P.O. Box 1540, Long Beach, California 90801-1540, U.S.A.

TEL: (800) 421-1404

PIONEER EUROPE NV

Haven 1087, Keetberglaan 1, B-9120 Melsele, Belgium

TEL: (0) 3/570.05.11

PIONEER ELECTRONICS ASIACENTRE PTE. LTD.

253 Alexandra Road, #04-01, Singapore 159936

TEL: 65-6472-7555

PIONEER ELECTRONICS AUSTRALIA PTY. LTD.

178-184 Boundary Road, Braeside, Victoria 3195, Australia

TEL: (03) 9586-6300

PIONEER ELECTRONICS OF CANADA, INC.

300 Allstate Parkway, Markham, Ontario L3R 0P2, Canada

TEL: 1-877-283-5901

PIONEER ELECTRONICS DE MEXICO, S.A. de C.V.

Blvd. Manuel Avila Camacho 138 10 piso

Col. Lomas de Chapultepec, Mexico, D.F. 11000

TEL: 55-9178-4270

先鋒股份有限公司

總公司: 台北市中山北路二段44號13樓

電話: (02) 2521-3588

先鋒電子(香港)有限公司

香港九龍尖沙咀海港城世界商業中心9樓901-6室

電話: (0852) 2848-6488